

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE
DE LYON

Fondée le 10 Février 1884

TOME DIX-NEUVIÈME

1900

LYON
H. GEORG, LIBRAIRE
PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 36-38

PARIS
MASSON & C^{ie}, LIBRAIRES
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1901

Conclusions.

En fait de véritable monument mégalithique on ne peut mentionner, dans le département du Jura, que le menhir dégradé de Saint-Germain-en-Montagne, arrondissement de Poligny, connu sous le nom de *Pierre-Lithe*.

Les dolmens ont complètement disparu.

Le département du Jura possède beaucoup de pierres à légende, rochers naturels qui n'ont rien à voir avec les mégalithes.

Après un court colloque entre MM. Lacassagne, Turquan et Pélagaud, est ouverte la discussion des causes de la dépopulation inscrite à l'ordre du jour.

DISCUSSION SUR LES CAUSES DE LA DÉPOPULATION EN FRANCE

M. E. Pélagaud ouvre la discussion par la lecture du rapport suivant :

DE LA NÉCESSITÉ DE RECHERCHER SCIENTIFIQUEMENT LES CAUSES DE LA DÉPOPULATION

MESSIEURS,

Lorsque le Bureau de notre Société a décidé de répondre au vœu que j'avais émis en quittant la présidence et de mettre à l'étude la « nécessité de rechercher scientifiquement les causes de la dépopulation », il a pensé que c'était moi qui devais, comme conséquence de l'appel que je vous avais adressé, ouvrir le feu, pour ainsi parler, et rédiger la préface de l'enquête à laquelle vous êtes conviés.

Je viens donc m'exécuter ce soir et, bien qu'il s'agisse d'un sujet

sur lequel mon incompetence est grande, je vais tâcher de vous exposer de mon mieux les motifs qui rendent nécessaires des recherches rigoureuses et véritablement scientifiques pour découvrir les causes réelles du fléau qui menace l'existence même de la nation.

Pas n'est besoin, Messieurs, d'insister sur la triste réalité de ce nouveau fléau qui frappe dans sa source notre population. Seule de tous les pays d'Europe, la France ne s'accroît plus. Que dis-je ! elle diminuerait, tandis que ses voisins augmentent chaque année, au sud comme au nord, comme à l'est, si l'afflux constant de l'immigration étrangère ne venait combler, dans une certaine mesure, les vides creusés par l'insuffisance de notre fécondité nationale. Malgré cet appoint, malgré la diminution de la mortalité, due aux progrès de la médecine et de l'hygiène, l'écart entre le mouvement de notre population et celui de nos voisins et concurrents s'accuse d'année en année jusqu'à des chiffres effrayants. On a parlé longtemps — et fort maladroitement à mon sens — d'une revanche militaire à prendre sur l'Allemagne, conception politique qui ne pourrait aboutir qu'à une sorte de vendetta ethnique, réciproque et indéfinie, à la mode corse ou calabraise. Mais la dépopulation se charge de calmer radicalement ces vellétés. Il y a trente ans il naissait, bon an mal an, 800 à 900.000 Français et autant d'Allemands. On pouvait donc penser que les forces militaires françaises et allemandes arriveraient à s'égaliser sensiblement, et que le succès d'un conflit armé entre les deux peuples ne dépendrait que de la supériorité du courage et de la tactique de l'une des deux armées. Aujourd'hui, il en faut déchanter. Les naissances en Allemagne ont dépassé, 1.200.000 avec tendance à la hausse, tandis que la France conserve avec peine le chiffre restreint de 800.000. Chaque année qui s'écoule voit donc diminuer la possibilité d'une guerre de revanche, puisqu'il est admis, désormais, qu'entre nations de puissance militaire analogue, les gros bataillons sont le facteur principal de la victoire.

Si cette conséquence de la dépopulation n'est pas de nature à déplaire à des hommes de science, elle entraîne d'autres résultats

qui doivent nous émouvoir plus douloureusement. Au point de vue économique et ethnographique comme aux autres points de vue scientifiques, un homme est une force, une source de production et de richesses, un facteur d'expansion, de vitalité, et par conséquent de puissance dans le monde. Nos hommes diminuant, notre vitalité, notre production, notre richesse, notre puissance diminuent dans l'univers, et si l'on réfléchit à ces choses, on comprendra vite combien c'est faire preuve d'esprit borné, que s'imaginer qu'un peuple, qu'une famille restreinte est plus riche qu'une nombreuse. Les richesses n'existent pas en elles-mêmes ; elles sont dans un perpétuel devenir et se créent incessamment par le seul travail de l'homme ; pour mieux dire, elles ne sont que du travail sous forme statique. Par conséquent, plus les instruments de travail, plus les hommes sont nombreux, plus il se crée de richesses ; quand ils diminuent, elles disparaissent avec eux. Au point de vue scientifique, un homme est une petite source dont le mince travail donne naissance à un petit filet de richesses ; ces petits filets réunis forment des ruisseaux, puis des rivières dont l'ensemble finit par constituer le grand fleuve de la fortune d'une nation.

Il est bien vrai que certaines de ces sources réussissent à tarir et à absorber l'eau des sources voisines, loin de rien produire elles-mêmes. Mais ce sont là des exceptions, des parasites de l'ordre social, et si ces exceptions se généralisaient, la nation ne tarderait pas à périr de pauvreté. Dans nos pays d'extrême civilisation, la complication infinie des phénomènes économiques masque aux regards superficiels le jeu de ces lois si grandes et si simples. Mais lorsqu'on vit dans des régions moins peuplées, la corrélation entre la richesse et la densité d'une population saute aux yeux. Et l'on se prend à sourire des préjugés du vulgaire qui, aveuglé par des croyances d'ordre sentimental et irréfléchi, impute à la prospérité et à la force l'excédent de population et l'émigration des races anglo-allemandes, tandis qu'il explique par la misère et la décadence le même phénomène dans la péninsule italique.

Donc, notre population reste stationnaire ; à tel point que la nationalité française, qui ne s'accordait jadis aux étrangers que comme une faveur précieuse et rare, est devenue, de par la législa-

tion nouvelle, une charge et un fardeau qu'on impose d'office et presque malgré eux à nos hôtes.

Quelle est la cause de cette stérilité de notre race ?

Cette cause, tout le monde est persuadé la connaître et tous ceux qui s'établissent médecins volontaires des maladies sociales, affirmeront un diagnostic décisif et sans réplique. On s'en va répétant que si la France n'a plus d'enfants, c'est tout simplement parce qu'elle n'en veut plus avoir, parce qu'elle s'enlise dans la douceur de sa richesse acquise, dans l'immoralité voulue de son égoïsme, parce qu'elle ne veut pas se donner les soucis et les charges de la famille, parce que, grâce à une singulière perversion du sens de la paternité, elle veut réserver toute sa richesse acquise à un seul descendant, sans la soumettre au partage prescrit entre chaque enfant par la législation du code civil. De telle sorte qu'il faut admettre sans discussion qu'en une matière si délicate, la France entière, victorieuse des instincts les plus exigeants de la nature humaine, ne fait que ce qu'elle veut et comme elle le veut, et que plutôt que de modifier une loi qu'elle désapprouve, elle trouve plus facile de dompter ou de tromper la nature en ce qu'elle a de plus impérieux et de plus puissant.

Messieurs, que des apologistes acceptent avec enthousiasme pareille hypothèse, qu'ils en tirent argument pour gémir sur l'abandon des croyances et des pratiques religieuses, pour réclamer le retour à la soumission à l'Église, à la liberté de tester des siècles passés et autres sujets de polémique, cela se comprend. Mais il est inadmissible que des hommes de science se laissent prendre à des considérations aussi superficielles et aussi peu réfléchies. Il suffit, en effet, de remarquer, d'une part, que si la liberté de tester ou le droit d'ainesse étaient tant soit peu regrettés de la nation, les pères de famille commenceraient par profiter tout au moins de la quotité disponible autorisée par la loi pour avantager un de leurs enfants, ce qui ne se voit autant dire jamais; les parents, en France, se montrent, au contraire, plus jaloux que nulle part, d'établir et de maintenir une rigoureuse égalité entre leurs descendants, et ne recourent à la quotité disponible que dans ce but, et pour corriger, autant qu'ils le peuvent, la trop grande réussite ou la ruine de l'un

des leurs. D'autre part, il suffit d'ouvrir les yeux pour voir autour de soi d'innombrables couples qui, n'ayant pas d'enfants, en sont manifestement désolés et font sûrement tout ce qu'ils peuvent pour en produire, puisqu'ils vont souvent jusqu'à adopter des enfants étrangers. D'autres ménages, non moins nombreux, s'arrêtent au premier ou au second par ordonnance du médecin, parce que la femme ne supporterait pas une nouvelle grossesse, et comme cette situation est une sorte de tare dont il rougissent, ils s'en vont clamant, contre toute vraisemblance, que s'ils restent stériles, c'est qu'ils le font exprès, préférant une réputation de cynisme moral à celle d'impuissance physique ; d'autres enfin, qui vont bravement jusqu'au sixième et au septième, épuisent et tuent la mère. On peut compter aujourd'hui les femmes capables de mettre au monde plus de sept enfants sans en mourir. Faites parler les médecins spécialistes, vos confrères, et ils vous révéleront le nombre infini des malades qui viennent leur demander, les unes une grossesse ardemment désirée, même au prix de pratiques artificielles dégoûtantes, les autres un traitement pour retenir sans danger de mort un mari qui ne consent pas à rester célibataire auprès d'elles et dont elles craignent que l'amour ne les tue.

Puis, cette explication unique de la restriction volontaire, pour un phénomène d'une pareille ampleur, est vraiment par trop simpliste. Nul d'entre vous n'ignore la complication presque infinie des causes pour les moindres choses, *a fortiori* pour une diathèse ethnique dont les origines sont manifestement multiples, sans compter que la nature se joue le plus souvent de la violence qu'on prétend lui faire et que si la stérilité de notre race n'était que volontaire, toutes les précautions prises échoueraient fréquemment devant la puissance suprême de la grande loi de la multiplication de l'espèce. Que des romanciers cherchent dans cette explication puérile des sujets de plaidoyers et de scènes affriolantes, un exemple récent nous a montré que ce fléau pouvait servir de thème à une affabulation sensationnelle. Mais les hommes de science ne se contentent pas d'explications hypothétiques et requièrent des données plus rigoureuses.

Or, ces données, l'observation seule peut les fournir, et cette

observation ne peut résulter que d'une enquête faite par le corps médical dans le ressort de sa clientèle. Il faudrait que chaque médecin se décidât à dresser sur quatre colonnes la liste des familles qu'il soigne, l'une consacrée aux couples qui n'ont pas d'enfants, la seconde à ceux qui n'en ont qu'un, la troisième à ceux qui n'en ont que deux et la quatrième enfin à ceux qui se sont arrêtés à trois. Une fois cette première et facile classification opérée, il resterait à déterminer les causes de la stérilité absolue ou relative de ces couples inféconds. C'est là, sans doute, une recherche délicate, mais que le médecin pourra, dans la plupart des cas, réussir à mener à bonne fin. En regard de la première colonne, il inscrira la cause qu'il sera parvenu à diagnostiquer, impuissance du mari, impuissance de la femme, ou cause inconnue, ce qui ne signifiera pas du tout encore qu'il s'agit d'une façon certaine d'une restriction volontaire, mais simplement que l'homme et la femme paraissent en bonne posture physiologique, car on a maintes fois remarqué, dès l'antiquité, que tel homme infécond avec telle femme, et *vice versa*, devenait fécond avec une autre. En regard des autres colonnes, il aura à noter s'il ne s'est pas produit, depuis le dernier enfant, une cause d'impuissance chez l'homme ou de stérilité chez la femme, soit épuisement, soit suites de couches. Alors seulement on pourra avoir un embryon de statistique, c'est-à-dire qu'on commencera à se mouvoir sur un terrain scientifique, tandis qu'on patauge aujourd'hui avec des explications d'opinion, de croyance, de sentiment, qui sont aussi fantaisistes que peu sérieuses.

Et il faut bien prendre garde qu'une enquête bien faite sur la dépopulation peut seule nous éclairer sur le sort qui nous attend. Si l'explication vulgaire est exacte, si la stérilité des mariages en France est voulue, nous sommes perdus sans remède. Nul aujourd'hui n'est capable d'agir sur la volonté arrêtée de toute une race, sur une obstination assez forte pour triompher du plus puissant des sentiments de la nature humaine. Si, au contraire, notre infécondité a des causes sociales ou des causes physiologiques, congénitales ou accidentelles, il devient possible de les combattre et de les guérir, lorsqu'on les connaîtra bien.

Or, il est dès maintenant certain qu'en nombre de cas les couples

n'ont pas ou n'ont que peu d'enfants, parce qu'ils ne peuvent pas mieux faire. Il est certain que les affections de la matrice stérilisent une quantité infinie de femmes qu'on pourrait soigner et guérir. Si j'osais, en matière aussi sérieuse, employer la langue de la littérature fin de siècle que vous connaissez, je dirais qu'entre tant de faillites plus ou moins hypothétiques dont on a fait grand bruit, il en est une qui s'approche menaçante et lamentable, c'est celle du mariage. Depuis l'époque, déjà si lointaine, où les premiers pétris-seurs du droit, de la civilisation, de la pensée et de l'homme modernes, ont été forcés, par la pénurie de femmes dans laquelle se trouvaient fortuitement les compagnons de Romulus, d'établir la monogamie comme la base de la société qu'ils fondaient et de confondre dans le mariage, l'association pécuniaire, civile, commerciale, en quelque sorte, de l'homme et de la femme, avec la question de la procréation des enfants et de la perpétuité de l'espèce — deux choses qui n'ont, dans la réalité des faits, que les rapports les plus lointains —, depuis l'organisation de la monogamie romaine, les mœurs n'ont cessé de réagir contre les lois, et l'usage du concubinat, qui s'est perpétué presque officiellement jusqu'au siècle dernier, a servi de solution transactionnelle. Depuis cent ans, sous prétexte de morale publique, le concubinage régulier et normal, avec sa descendance naturelle légitimable par les papes et par les rois a disparu, et la prostitution l'a remplacé dans les proportions que vous connaissez. Elle est devenue une institution d'Etat. Il en résulte qu'à une législation monogame, correspondent des mœurs essentiellement polygames, et que le résultat n'en peut être que l'organisation du désordre. L'homme se marie de moins en moins, et surtout de plus en plus tard ; il trouve dans la prostitution sans cesse croissante la satisfaction de ses besoins physiques, sans encourir aucune des charges de la famille, et surtout la tyrannie conjugale de l'épouse indissoluble, de la matrone, de la « dame » si énergiquement stigmatisée par Schopenhauer, et que le grand comique latin représentait déjà, il y a plus de deux mille ans, comme un épouvantail pour les jeunes gens. Moins l'homme se marie, plus il y a de femmes déclassées, comme on dit aujourd'hui, de filles entretenues ou de prostituées, qui sont perdues pour la

reproduction de l'espèce, et qui engagent, par les facilités qu'elles leur offrent, de nouveaux jeunes gens à rester célibataires. C'est un cercle vicieux, une boule de neige qui s'accroît sans cesse. Ajoutez à cela que la mise au monde d'un enfant hors mariage, au lieu d'être un titre à la sympathie publique, est considérée comme une honte. Se mal conduire, c'est-à-dire faire l'amour en restant stérile est peu de chose. Obéir à la nature en créant un enfant est une tare, et nombre d'œuvres d'assistance expulsent les filles-mères comme indignes d'être secourues. Qu'on leur jette la pierre, je le veux bien, mais à la condition que si elles ne se marient pas, ce soit par leur faute, parce qu'elle ne *veulent* pas, et non point parce qu'elles ne *trouvent* pas, parce que personne ne veut d'elles pour épouses, tandis que la foule les recherche comme prostituées.

Il n'est pas jusqu'à la religion qui ne travaille à la dépopulation. Depuis la réforme, le clergé français a pris très au sérieux la règle du célibat, et ses mœurs sont d'un rigorisme fâcheux au point de vue de l'avenir de la population. Autrefois, il en était tout autrement, et vous vous rappelez que Rabelais prétendait que l'ombre seule du clocher d'une abbaye suffisait pour rendre les femmes fécondes. A l'étranger, aux colonies, prêtres et religieuses sont loin de se soustraire à la grande loi de la reproduction de l'espèce. Mais c'est encore là du désordre, et l'on s'explique mal l'obstination de la Cour romaine à maintenir, pour le clergé d'Europe, dans un but purement politique et financier, une prescription si contraire à la nature, c'est-à-dire si manifestement immorale, bien qu'elle soit, depuis l'origine, dans les tendances du christianisme. Il y a en France, au bas mot, 200.000 personnes, hommes et femmes, vouées par leur profession religieuse à la stérilité. Voit-on quel appoint ces 100.000 couples pourraient apporter à la multiplication de la race ?

Ici, Messieurs, nous abordons le terrain des remèdes possibles au fléau de la dépopulation, de la stérilité nationale. Pour les stérilités voulues des deux côtés, par l'homme comme par la femme, il n'y a rien à espérer. On ne contraint pas les gens, en matière aussi intime, à faire ce qu'ils ne veulent pas. Les couples qui sont dans ce cas-là représentent la part du feu. Mais lorsque la stérilité

est involontaire ou lorsqu'elle n'est voulue que de l'une des deux parties, on peut appliquer des remèdes qui seront le plus souvent curatifs. Dans le second cas, il faut d'abord faciliter le divorce. Je ne vois aucun inconvénient d'aucun genre à ce qu'on supprime la multitude d'obstacles dont il est encore entouré. On ne comprend pas, en effet, quel intérêt il peut y avoir pour qui que ce soit et pour quoi que ce soit, à laisser de force attachées ensemble deux personnes dont l'accouplement ne produit rien. Il y a, tout au contraire, intérêt moral et social à les désunir, pour leur permettre de mieux faire dans une autre association, si cela leur convient.

Il est possible, d'autre part, de réagir par la législation contre les mœurs ; non pas certes par un impôt sur les célibataires, qui, tout légitime qu'il puisse être à titre de compensation pour l'Etat, n'aurait guère qu'une portée fiscale, mais plutôt par une dispense du service militaire pour les gens mariés jeunes, dispense qu'on pourrait imaginer proportionnelle au nombre d'enfants. On pourrait aussi — quelques personnes disent on devrait — réhabiliter les filles mères. Je veux dire les entourer d'une protection efficace et discrète, considérer qu'au point de vue social, la création d'un enfant est toujours un service rendu à l'Etat, on pourrait créer des sortes de refuges, des colonies agricoles et industrielles en Afrique ou ailleurs, pour les enfants sans père et les mères sans époux ; tout un ensemble de mesures qu'il suffit d'indiquer, sans que ce soit ici le lieu d'en rechercher les détails.

Reste enfin la question la plus grave de toutes, la suppression, ou du moins la restriction de la prostitution, qui sacrifie des milliers de femmes, qui condamne tant de malheureuses à la stérilité.

Pour cela, tous les efforts soi-disant moralisateurs, les ligues, les refuges, les sociétés de protection sont inutiles et impuissants. La prostitution est la rançon de la monogamie. C'est la victime expiatoire de la morale soi-disant chrétienne et civilisée ; c'est la tare indélébile qui marque toute société où l'homme ne peut légitimement s'associer qu'une seule compagne.

Les civilisations polygames ne la connaissent pour ainsi dire pas, la jeune fille y trouvant toujours un mari pour se charger d'elle et de ses enfants. C'est ce qui n'avait pas échappé au coup

d'œil supérieur de Napoléon I^{er} et à sa sagacité de chef d'Etat. Peut-être aussi, son séjour en Orient l'avait-il mis en mesure de se débarrasser de certains préjugés et de comparer plus librement les avantages des sociétés polygamiques aux inconvénients des nôtres.

Il est certain que malgré les guerres, les épidémies, les famines et les massacres effroyables qui le dévastent depuis tant de siècles, malgré son ignorance de la morale et des mœurs chrétiennes, l'Orient ne se dépeuple pas, et l'Inde est l'un des pays les plus peuplés du monde. Aussi Napoléon disait-il, le 9 janvier 1817, devant le baron Gourgaud qui nous a transmis cette conversation : « J'ai fait ce que j'ai pu pour améliorer le sort des bâtards, des malheureux, bien innocents, et qui sont pourtant déshonorés... Autrefois, en même temps que sa femme, on avait des concubines, et les bâtards n'étaient pas méprisés comme ils le sont de nos jours. Je trouve ridicule qu'un homme ne puisse avoir légitimement qu'une seule femme. Quand elle est grosse, c'est comme s'il n'en avait plus. On n'a plus de concubines, c'est vrai, mais on a des maitresses, ce qui dérange bien plus les fortunes. En France, les femmes sont trop considérées; elles ne doivent pas être regardées comme les égales des hommes, et ne sont, en réalité, que des machines à faire des enfants... »

C'est là le point de vue d'un chef d'Etat, du maître d'un grand empire militaire, qui veut des hommes et des soldats pour être fort. Malheureusement, nos préjugés ancestraux ne permettent guère de regarder comme possible une modification de nos mœurs sur ce point. Mais ce qu'on peut améliorer, c'est la condition matérielle des filles-mères et de leurs enfants. Une loi récente a, d'ailleurs, réalisé un grand progrès dans ce sens. L'enfant naturel n'est plus le paria d'autrefois. Que les parents d'une créature humaine aient eu ou non la précaution de prévenir le maire de leur intention de la procréer, elle entre désormais dans la famille et vient d'y voir reconnaître une partie de ses droits. Elle héritera d'une demi-part d'enfant légitime si elle a des frères ou sœurs, des trois quarts si elle n'a que des oncles ou des aïeux. Les enfants nés hors mariage n'héritent pas encore des parents de leurs père et mère,

mais il faut croire que cela viendra. Quant aux enfants adultérins et incestueux, c'est à peine si on leur accorde des aliments, le simple droit de vivre, victimes innocentes de l'hypocrisie de nos lois.

Je m'arrête ici, Messieurs, notre rôle n'étant pas de préparer des réformes économiques et morales, mais seulement des recherches scientifiques. J'espère que ce bref exposé d'une question dont personne ne conteste la gravité suffira pour vous convaincre de la nécessité d'ouvrir une sérieuse enquête sur les causes médicales et physiologiques de la stérilité récente de notre race, de la faillite actuelle du mariage en France. D'autres s'occuperont d'en rechercher les causes morales et économiques. Mais je crains fort que ces dernières ne soient pas guérissables et qu'il faille borner ses efforts à porter remède aux premières.

Dans tous les cas, ce qui importe le plus pour le moment, c'est de voir clair dans la situation dangereuse où nous sommes, de ne pas nous laisser entraîner par des raisons de sentiment, par des courants d'opinion qui sont presque toujours erronés et particulièrement dans les questions extrêmement délicates dont il s'agit ici. M. Turquan nous en fournissait l'autre jour un nouvel exemple. Nous avons vu et vous savez tous, que la croyance vulgaire affirme autoritairement que la stérilité des familles est voulue, pour ne pas diminuer la fortune en divisant les héritages. Or, voici que si l'on va au fond des choses par les procédés scientifiques de la statistique, on constate, tout au contraire, que, dans nos pays tout au moins, ce sont les familles les plus nombreuses où les parts successorales sont le plus élevées. En d'autres termes, la richesse, à Lyon, tend à augmenter au fur et à mesure que le nombre des enfants augmente.

Gardons-nous donc, Messieurs, des entraînements irréfléchis des opinions courantes injustifiées, invérifiées. En toute chose, même en morale et en religion, restons des hommes de science ; n'acceptons que les faits dont une observation rigoureuse nous a démontré la réalité. Cette observation, personne encore ne l'a essayée pour la dépopulation. Elle seule pourtant peut nous éclairer sur les causes multiples de ce grand fléau et, partant, nous per-

mettre de lutter efficacement contre lui sur les points où il est attaquant et où il peut être victorieusement combattu. C'est aux hommes de science et, plus pratiquement, aux médecins seuls qu'il est possible de l'organiser d'une façon générale et sûre. Si le corps médical français veut bien entreprendre une statistique des causes médicales et physiologiques de la stérilité contemporaine, il aura rendu, une fois de plus, en permettant de la combattre efficacement, un inappréciable service au pays.

M. Turquan est heureux que les fonctions de directeur du bureau de la Statistique, qu'il a remplies au Ministère du commerce, lui permettent d'être à même d'apporter un jour quelques éléments à la discussion ouverte devant la Société d'Anthropologie de Lyon. *M. Turquan* est avant tout et surtout un statisticien, et il communiquera moins des vues d'ensemble sur la question, que des chiffres. Il espère pourtant que ces chiffres seront de quelque utilité pour délimiter avec précision certaines parties encore obscures de ce difficile problème des causes de la dépopulation.

On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, qu'il est nécessaire de traiter un tel sujet avec toute l'ampleur qu'il comporte, et d'étudier avec un esprit large et sans idée préconçue, chacune des nombreuses causes — d'importance et d'influence fort différentes — qui ont été indiquées à propos de la dépopulation de la France.

Aucune d'elles n'est absolue. C'est ainsi que, pour prendre un exemple auquel *M. Pélagaud* faisait allusion il y a un instant, on invoque généralement comme cause de la diminution des naissances, la crainte qu'ont les parents de voir leurs enfants devenir malheureux par suite du partage de la fortune familiale. Eh bien, des recherches personnelles et récentes ont permis à *M. Turquan* de constater que, dans le département du Rhône, la richesse d'une même famille augmentait proportionnellement avec le nombre des enfants. C'est contraire aux idées admises, c'est en désaccord avec la majorité des faits relatifs aux autres départements français, et pourtant c'est là une notion ayant la réalité et la précision d'un fait expérimental, et seulement sur l'interprétation de cette constatation peut porter la discussion.

M. Pélagaud a insisté sur l'importance que peut avoir, et sur la place que doit prendre dans une enquête sur les causes de la dépopulation, la collaboration du corps médical. Il a pleinement raison. mais si cette collaboration peut être d'une incontestable utilité, elle n'est pas suffisante pour mener à bien l'étude de la question actuellement discutée.

On peut la concevoir comme comprenant trois parties principales.

1^{re} Les causes tenant aux conditions physiologiques ou pathologiques dans lesquelles se font les rapports sexuels et les causes se rapportant aux conditions générales du mariage et de la famille, en un mot, les causes de dépopulation relevant des conditions de la cohabitation.

2^o Les causes économiques, qui ne sont pas les moins importantes.

3^o Les causes sociales, et parmi ces dernières peuvent se placer le service militaire, qui prend 1, 2, 3, années de la vie de l'homme, pendant le plein développement sexuel de celui-ci ; le féminisme — exode des femmes hors du foyer — qui grandit de plus en plus et qui, prenant chaque jour un nombre plus considérable de femmes pour des emplois de bureaux, pour le travail des usines etc., les supprime en tant qu'éléments de reproduction. M. Turquan regrette de ne pouvoir développer ce point très important, qui peut être le sujet d'un long chapitre.

Pour ce qui est des conditions dans lesquelles se fait l'acte sexuel, on ne peut guère apporter de chiffres, et l'on sera toujours tenté d'exagérer ou de restreindre l'importance des maladies des organes génitaux, des fraudes conjugales. Les unes et les autres ne datent pas d'hier, étaient-elles plus intenses ou moins intenses autrefois, avant que l'on songeât à parler de dépopulation ? Il est bien difficile de le dire, et chacun en fera un argument en faveur de la théorie soutenue par lui aussi bien que contre les idées qu'il ne partagera pas.

Pour ce qui est des conditions de légitimité ou d'illégitimité des unions, il en va presque de même : on connaît assez exactement le nombre des naissances légitimes, mais celui des unions illégitimes est indéterminable.

D'autres éléments du problème de la dépopulation peuvent être appréciés avec une approximation qui, pour quelques-uns, ont la valeur de données certaines : la nuptialité, l'âge des époux au moment du mariage, la mortalité générale, la mortalité des enfants en bas âge, l'action des années d'abondance et de disette, de la température... etc. Non seulement on peut faire la part de ces diverses influences, mais encore on peut les comparer avec ce qui se passe à l'étranger.

Il faut se hâter de dire que les éléments du calcul sont difficiles à rassembler, plus difficiles encore à condenser. Ce n'est toutefois pas impossible.

Ce qui est presque impossible, c'est d'y remédier en cherchant à faire augmenter le nombre des naissances. Il y a là une question de liberté individuelle sur laquelle les mesures légales n'auront jamais beaucoup d'effet.

Favoriser la nuptialité en diminuant les entraves au mariage ou autrement, ce serait quelque chose, mais ce ne serait pas grand-chose car l'examen des chiffres nous montre que ce ne sont pas les départements où l'on se marie le plus qui sont ceux où on naît le plus.

Quant aux dégrèvements d'impôts pour les familles nombreuses, c'est-à-dire une sorte de prime accordée aux pères prolifiques, elle ne fera pas augmenter le nombre des enfants de ceux qui ont décidé pour une raison quelconque de restreindre leur progéniture.

Ce qui serait peut-être plus facilement réalisable et infiniment plus efficace, ce serait de poursuivre la diminution du nombre des décès, surtout pendant la première enfance qui est la période la plus critique de la vie au point de vue de la mortalité.

M. Turquan ne peut développer ces divers points, qui d'ailleurs sont loin de représenter toute la question. Chacun d'eux demande à être longuement traité et sera certainement l'objet de communications intéressantes au cours de la discussion ouverte aujourd'hui.

En ce qui le concerne, M. Turquan fera tout son possible pour indiquer des chiffres et des faits précis. Ce sera pour lui une réelle satisfaction d'apporter à la Société sa part d'efforts et de contribuer ainsi à l'œuvre commune.

M. Lacassagne pense aussi qu'il n'y a pas que des facteurs individuels dans cette question de la dépopulation, il faut faire une large part aux facteurs biologiques et aux facteurs sociologiques.

Ce sont des idées qu'il se propose de développer au cours de la discussion qui vient d'être ouverte.

Il se félicite, en tant que Président de la Société, de voir des hommes tels que *M. Turquan*, mettre leur expérience et leurs connaissances spéciales au service de la discussion.

Espérer qu'elle fera la lumière complète, ce serait être un peu présomptueux, mais elle y contribuera. La question est posée, bien posée. L'esquisse est indiquée dans les grandes lignes ; à chacun de choisir la place qu'il lui convient pour tracer les détails du dessin.

M. Dor fait ressortir la grande part qu'il faut faire à la mortalité infantile, si considérable en France. Il pense aussi — et cela à l'encontre de l'opinion de *M. Pélagaud* — qu'il faut faire une autre part importante à la restriction volontaire. Tout ce qu'il a pu observer et apprendre au cours d'une carrière médicale déjà longue, le confirme dans cette idée que peu de françaises sont fécondes parce que peu de françaises seulement *veulent être fécondes*.

Sans entrer dans de longs développements sur les causes de la limitation volontaire du nombre des enfants, *M. Dor* fait remarquer que la question de la dot n'y est pas étrangère. Il oppose, à ce point de vue, l'Angleterre à la France, tire de cette comparaison d'intéressants enseignements, et termine en citant quelques passages d'un article de *M. Ch. Mourre* — *l'Affaiblissement de la natalité en France* — paru dans la *Revue bleue* du 13 janvier 1900.

M. Et. Martin voudrait envisager ce qu'on peut appeler une des facettes médicales de la question de la dépopulation de la France. Et pour cela, indiquer l'influence de l'avortement sur la natalité, et mettre en lumière les maladies vénériennes — blennorrhagie et syphilis — en tant que causes de stérilité dans le mariage.

Autrefois, les infanticides étaient — au moins dans les grands

centres — beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui. Les infanticides n'ont qu'une influence minime sur la natalité et ils ne suppriment qu'un petit nombre d'existences. En revanche, les avortements provoqués se sont accrus dans des proportions véritablement inquiétantes. C'est ainsi qu'à l'hôpital de la Charité, il faut — au moment des époques correspondant aux mois génésiques — doubler et même tripler le nombre des lits dans les salles réservées aux fausses couches. Des matrones expertes, bien connues des intéressées, pratiquent chez ces femmes peu soucieuses de devenir mères, la ponction de l'œuf au moment où la grossesse peut être affirmée comme probable, c'est-à-dire au troisième ou au quatrième mois. Vingt-quatre à quarante-huit heures après cette opération, qui peut être pratiquée sans danger immédiat à condition d'observer certaines précautions que les faiseuses d'anges savent fort bien prendre, surviennent des douleurs plus ou moins intenses, des pertes plus ou moins abondantes..... la femme entre alors à l'hôpital où s'achève l'avortement commencé au dehors. Mais généralement fréquentes sont les complications septiques : métrites, salpingites, annexites de toute nature qui, par les désordres chroniques qu'elles entraînent du côté de la sphère génitale, viennent rendre stériles des femmes souvent admirablement constituées.

L'avortement criminel a donc cette double conséquence funeste pour la natalité, d'entraîner la mort d'embryons nombreux et de mettre très fréquemment la mère dans un état maladif qui interdit toute possibilité de conception ultérieure.

Les maladies vénériennes ne jouent pas un rôle moins important dans le phénomène de la dépopulation, au contraire. L'homme les contracte surtout dans les années qui précèdent le mariage, période de célibat, particulièrement long en France où le mariage est tardif. Deux seulement sont à envisager ici : la blennorrhagie et la syphilis.

La première n'est pas une maladie grave pour l'homme, et c'est seulement dans les cas peu fréquents d'orchite double qu'elle peut devenir une cause de stérilité. Pour la femme, il n'en va pas de même. Tout aussi bien que les infections post-abortives et peut-être mieux qu'elles encore, la blennorrhagie provoque des lésions

graves de l'utérus et des annexes, qui sont de puissantes causes de stérilité.

La syphilis atteint le spermatozoïde, elle atteint l'ovule, et la grossesse résultant de la conception effectuée par ces éléments malades est, dans l'immense majorité des cas, arrêtée au cinquième-sixième mois par un avortement, ou, quand elle arrive à son terme, elle donne un pauvre être dégénéré, frappé d'une déchéance profonde, syphilitique né, en un mot. En dehors de cette stérilité plus ou moins complète du père infecté directement et de la mère infectée par le père, soit directement, soit par l'intermédiaire du fœtus, tous deux sont menacés des multiples complications qui attendent comme autant d'épées de Damoclès le syphilitique mal soigné, et presque tous sont mal ou pas soignés.

M. Martin termine en indiquant le mariage moins tardif des Français comme un remède efficace à cette cause de dépopulation : la stérilité provoquée par les maladies vénériennes contractées pendant les années de célibat qui précèdent le mariage.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 6 h. 40 minutes du soir.

L'un des Secrétaires annuels : Lucien MAYET.